



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3322 — Vendredi 10 Avril 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

FITCH ABASSE LA NOTE A LONG TERME D'ALKIMIA A 'B(TUN)' ET MAINTIENT LA SURVEILLANCE NEGATIVE 2

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV 3

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR – COTUNACE – 4-6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ADWYA 7

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 8

ASSEMBLEES GENERALES

ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE – ABC - 9

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 10

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 10

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 11

SOCIETE MODERN LEASING 11

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 12

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 12

ARABIA SICAV 13

SANADETT SICAV 13

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF– 14

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – 14

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE EL WIFACK LEASING 14

ADJUDICATIONS DES BONS DU TRESOR

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA DU 7 AVRIL 2009 15

COURBE DES TAUX 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :

- UBCI-UNIVERS ACTIONS
- HANNIBAL SICAV
- ALYSSA SICAV
- SALAMMBO SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
SOCIETE HANNIBAL LEASE

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch abaisse la note à long terme d'Alkimia à 'B(tun)' et maintient la surveillance négative

Fitch Ratings - Tunis - 8 avril 2009 : Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de la Société Chimique Alkimia (Alkimia) de 'BB(tun)' à 'B(tun)' et a maintenu la note nationale à long terme sous surveillance avec implication négative. Simultanément, la note nationale à court terme 'B(tun)' a été placée sous surveillance avec implication négative.

L'abaissement des notes nationales d'Alkimia reflète la forte pression qu'exerce la persistance de conditions de marché difficile sur le cash flow de la société et l'altération de sa liquidité qui en résultera. L'agence souligne que la liquidité d'Alkimia s'est affaiblie au courant du 1er trimestre 2009 avec une trésorerie qui est passée de 22 Mio TND à fin décembre 2008 à 5Mio TND à fin mars 2009. La perte de compétitivité du tripolyphosphate de sodium (" STPP ") suite à l'augmentation importante des prix des intrants, combinée à un ralentissement de la demande en produits d'entretien ménager, a entraîné une contraction du carnet de commandes depuis le 4ème trimestre 2008. Du fait de la baisse attendue du volume des ventes ainsi que de la pression sur le prix du STPP, la rentabilité d'Alkimia restera faible en 2009.

La mise sous surveillance négative reflète la dégradation du profil de crédit de la société que pourrait entraîner, selon l'agence, le projet de production de sulfate de sodium. Bien que les modalités de structuration de ce projet, dont le coût est estimé à 45 Mio TND, ne soient toujours pas connues, un recours important à la dette pourrait affaiblir les ratios d'endettement et de couverture d'Alkimia à des niveaux incompatibles avec les notes actuelles. L'agence attend des précisions sur la structure de ce projet après la réunion du conseil d'administration prévue à la fin de ce mois.

Par ailleurs, les notes reflètent le soutien attendu de la part du Groupe Chimique Tunisien, un des principaux actionnaires d'Alkimia et son principal fournisseur, au travers de facilités accordées sur les délais de paiement et les prix offerts afin de préserver la liquidité d'Alkimia. En outre, une flexibilité financière supplémentaire est apportée par les lignes de crédits de gestion inutilisées à ce jour de l'ordre de 8 Mio TND (hors lignes d'escompte).

Alkimia est le principal producteur de STPP de la région Moyen Orient-Afrique du Nord (" MENA ") avec une capacité de production de 140 000 tonnes. Le STPP est un dérivé de l'acide phosphorique qui constitue l'ingrédient de base des détergents de synthèse. Le Groupe Chimique Tunisien ('AA (tun)'/Stable) est le seul fournisseur d'acide phosphorique d'Alkimia et son principal actionnaire, avec une participation de 39%. Les autres grands actionnaires sont le groupe Doghri (qui détient indirectement 39% du capital) et le groupe Driss (17%). Les 5% restants sont cotés à la bourse de Tunis.

Le rapport de notation d'Alkimia sera prochainement disponible sur le site de l'agence www.fitchratings.com.tn

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section " Code de Conduite " de ce site.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par Fitch Ratings qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 32, rue Hédi Karray, Imm STUSID BANK - 1082 Tunis -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 07 AVRIL 2009**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos au 31/12/2008, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2008	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation	32 190,677
Report à nouveau	0,000

Résultat distribuable de l'exercice 2008	89 658,905
Affectation en dividendes	-89 576,450
Affectation en report à nouveau	-82,455

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende net par action au titre de l'exercice 2008 à 0,950 dinars et d'affecter le reliquat soit 82,455 DT au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au mercredi 15 avril 2009. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions de AL HIFADH SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3 420 DT, le montant annuel brut des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2008 et à 6 000 DT pour les exercices à venir.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR
L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
- COTUNACE -**

Siège Social :Rue 8006, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2009, La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE -, publie ci-dessous :

Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.
Les résolutions adoptées.

I - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN-ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-08			31-déc-07
		Brut	Amort.Prov	Net	Net
ACTIFS					
Actifs incorporels	A1	163 779	-111 597	52 182	13 118
Actifs corporels d' exploitation	A1	1 128 731	-994 457	134 274	184 871
Placements		30 953 321	-1 772 619	29 180 702	33 279 123
Terrains et constructions	A1	2 250 960	-1 609 856	641 104	745 558
Autres placements financiers	A2-3-4-5	28 702 361	-162 763	28 539 598	32 533 565
Part des réassureurs dans les provisions techniques	A6	2 410 040		2 410 040	2 773 562
Créances		23 669 312	-5 697 335	17 971 977	17 442 918
Créances nées d' opérations d' assurance directe	A7-8	21 852 646	-5 697 335	16 155 311	14 779 402
Créances nées d' opérations de réassurance	A9	1 682 375		1 682 375	2 465 239
Autres créances	A10-11	134 291		134 291	198 277
Autres éléments d' actifs		1 357 538		1 357 538	1 107 150
Avoirs en banques,CCP, chèques et caisse	A12	748 332		748 332	498 743
Comptes de régularisation actifs	A13-14-15	609 206		609 206	608 407
TOTAL DES ACTIFS		59 682 721	-8 576 008	51 106 713	54 800 742

RESOLUTIONS ADOPTEES - SUITE -**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31-déc-08	31-déc-07
CAPITAUX PROPRES	Capital social	P1	5 000 000	5 000 000
	Réserves	P2	3 489 594	3 415 804
	Autres capitaux propres	P2	9 877	18 953
	Résultats reportés	P2	1 194 807	1 069 905
	Total des capitaux propres après affectation résultat		9 694 278	9 504 662
PASSIFS	Provisions techniques brutes	P3	4 059 865	4 485 183
	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnai	P12	2 900 294	3 067 596
	Autres dettes		19 907 931	18 262 098
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P13-6	1 942 770	1 852 555
	Dettes nées d'opérations de réassurance	P4-5	16 974 504	15 876 575
	Autres dettes	P7-8-9	990 657	532 968
	Ressources spéciales	P10	14 370 640	19 333 354
	Autres passifs		173 705	147 849
	Comptes de régularisation passif	P11	173 705	147 849
	Total des passifs		41 412 435	45 296 080
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		51 106 713	54 800 742	

II- L'état d'évolution des capitaux propres.

(Exprimé en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Fonds social	Subventions d'investisse- ments	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Au 31-12-2008 avant affectation	5 000 000	500 000	2 537 524	313 917	9 877	1 069 905	763 055	10 194 278
Affectation du résultat AGO du 31 Mars 2009		38 153		100 000		624 902	- 763 055	
Distribution des dividendes aux actionnaires						- 500 000		- 500 000
Total des capitaux propres après affectation	5 000 000	538 153	2 537 524	413 917	9 877	1 194 807		9 694 278

INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIÉTÉ ADWYA

Siège social : Route de la Marsa GP 9 Km 14 BP 658- 2070 La Marsa.

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2009.

DESIGNATION	1er trimestre 2009	1er trimestre 2008	% évol.	Exercice 2008
-------------	-----------------------	-----------------------	------------	------------------

I- CHIFFRE D'AFFAIRES (en DT)

* Gamme sous licence	10 156 284	8 349 268	21,64%	29 903 016
* Générique Adwya	2 661 166	2 177 460	22,21%	8 467 959
* Façonnage	164 558	192 126	-14,35%	714 779
* Modèle Hospitalier	452 783	642 045	-29,48%	2 196 995
TOTAL DES VENTES LOCALES	13 434 792	11 360 900	18,25%	41 282 749
* Export	112 232	55 261	103,10%	55 832
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	13 547 023	11 416 160	18,67%	41 338 580

II- PRODUCTION : (en unités)

* Gamme sous licence	2 105 644	1 911 818	10,14%	7 573 454
* Générique Adwya	492 276	296 186	66,21%	1 068 788
* Façonnage	369 727	358 055	3,26%	1 744 536
* Modèle Hospitalier	179 248	353 524	-49,30%	1 029 383
PRODUCTION TOTALE	3 146 895	2 919 583	7,79%	11 416 161

III- INVESTISSEMENTS : (en DT)

* Valeur des acquisitions	350 360	416 078	-15,79%	1 353 130
---------------------------	---------	---------	---------	-----------

IV- STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT : (en DT)

* Dettes moyen et long terme	28 600	-	-	694 491
* Crédits de gestion	-	-	-	-
VALEUR TOTALE	28 600	-	-	694 491

Les indicateurs d'activité de la société ont enregistré une nette amélioration courant le premier trimestre de l'exercice 2009. Ainsi le chiffre d'affaires global local de la société a enregistré une croissance de 18,25 % par rapport à celui réalisé à la fin de la même période de 2008, alors que celui des produits génériques, hors modèles hospitaliers, a augmenté de 22,21 % sur la même période.

Sur le façonnage, et comme toujours indiqué, cette activité n'est plus stratégique et est en rythme de baisse régulière en conformité avec le plan d'action de la société présenté en page 103 du prospectus d'introduction en bourse.

En ce qui concerne les ventes aux hôpitaux, la baisse n'est que le résultat du rythme d'appel de commande des instances publiques qui a accusé un retard sur le premier trimestre malgré que les appels d'offres sont déjà attribués et les marchés sont déjà signés sur toute l'année.

Quant à l'activité de production elle s'est améliorée aussi enregistrant une évolution globale de 7,79 % sur le premier trimestre 2009 en comparaison avec celui de 2008 et une forte augmentation de 66,21 % au niveau des produits génériques sur la même période vu les perspectives tracées par l'entreprise. Cette évolution n'est pas toutefois, en phase avec celle des ventes globalement vu le niveau des stocks au début de l'année.

INDICATEURS D'ACTIVITE

TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène -

La Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2009.

	Indicateurs	Unités	Au 31 Mars		Au 31/12/2008	
			2009	2008		
1	Production	t	26 425,000	36 635,000	111 920,000	
2	Ventes	t	15 447,350	33 684,910	105 521,000	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,635	0,635	0,633
		Total alcalis	t	0,571	0,566	0,566
		Eau Industrielle	m ³	2,702	2,441	2,653
		Electricité	kwh	211,856	178,390	197,278
		Gaz naturel	th	2 190,557	2 017,252	2 014,200
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	20 062 148,870	44 603 167,214	171 918 833,741
		Sur le marché local	DT	1 281 123,727	4 345 711,336	10 070 492,305
		Total	DT	21 343 272,597	48 948 878,550	181 989 326,046
5	Achats	acide phosphorique (H ₃ PO ₄)	t	17 335,563	22 268,440	68 947,039
		lessive de soude (NaOH)	t	0,000	2 110,449	2 110,449
		carbonate de Sodium (Na ₂ CO ₃)	t	9 176,000	20 990,000	100 013,250
6	Endettement	CMT	DT	1 166 666,670	2 333 333,336	1 166 666,670
		CCT	DT	1 166 666,666	1 166 666,666	1 166 666,666
7	Investissements (techniques et financiers)	DT	996 859,847	42 075,653	3 868 143,693	

Les faits saillants du premier trimestre 2009 sont :

- Après l'amorce de la baisse du prix de l'acide phosphorique, au quatrième trimestre 2008 et confirmée au premier trimestre 2009, les clients de la Société, principalement les producteurs de détergents, ont repris les contacts, manifesté de nouveau l'intérêt qu'ils accordent au STPP et envisagent sa réutilisation dans leur formulation au fur et à mesure de la baisse des prix de vente du STPP.
- En outre, il y a lieu de signaler que la crise économique mondiale a eu un impact négatif sur la consommation des détergents et par voie de conséquence sur la consommation du STPP, ce qui explique aussi la baisse des ventes de STPP au cours du premier trimestre 2009.
- Les unités de production de STPP à Gabès ont redémarré progressivement à partir du mois de Janvier 2009 pour répondre à la demande du marché qui reste encore en deçà de la capacité nominale de l'usine.
- La Société a procédé à un redéploiement de sa politique commerciale en s'intéressant à de nouveaux Marchés qui, jusque là, étaient délaissés par manque de produit.
- Le projet de production de sulfate de sodium, principal vecteur de développement futur de la Société, fera l'objet d'une réunion du Conseil d'Administration le 23 Avril 2009 pour définir les modalités de financement dudit Projet.
- Les travaux de construction de la nouvelle Usine de la filiale algérienne « KIMIAL » tirent à leurs fins et le démarrage des essais de performance est prévu pour la fin du mois.

AVIS DES SOCIETES (suite)ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE****- ABC -**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac Tunis -

L'Arab Banking Corporation - Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **17 avril 2009**, au siège social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

En Assemblée Générale Ordinaire, à 12h00 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2008,
- 7- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2009,
- 8- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans,

En Assemblée Générale Extraordinaire, à 12h 30 :

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- 2- Augmentation de Capital,
- 3- Mise à jour des statuts.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à dix heures et trente minutes**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Nomination de deux nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

2009 - AS - 1176

— *** —

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à onze heures**, à la « MAISON DE L'ENTREPRISE » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

2009 - AS - 1177

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de FINACorp Obligataire SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 17 Avril 2009** à partir de **16 H**, au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008
- Affectation des résultats de l'exercice 2008
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses.

2009 - AS - 1142

— *** —

MODERN LEASING

Siège social : 11, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis -

La société Modern Leasing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **13 avril 2009, à 10h00** au siège de la société, 11, Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
7. Nomination du 2^{ème} commissaire aux comptes.
8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2008.
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2008.

2009 - AS - 1138

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à huit heures trente minutes**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses

2009 - AS - 1178

— *** —

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Lundi 27 Avril 2009 à dix heures**, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à deux administrateurs sortants,
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

2009 - AS - 1180

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)****ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994 n° 280

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994 R.C n° B 123711998

Siège social : 9 Rue Hédi Noura - 1001 TUNIS -

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 15 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1148

— *** —

SANADETT SICAV

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n° 938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000 R.C n° B 157622000

Siège social : 9 Rue Hédi Noura - 1001 TUNIS -

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 13 avril 2009 à 14 heures** au 4 rue 7036 - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatif à l'exercice 2008,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs,
- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice 2008.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au 4 Rue 7036 El Menzah 4, durant le délai légal».

2009 - AS - 1149

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
- ICF -**

Siège Social : 42, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis -

La Société Industries Chimiques du Fluor porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 23 avril 2009 à 10 heures**, à l'hôtel SHERATON (ex HILTON) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes concernant le même exercice ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2008 ;
- Affectation des résultats 2008 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2009-2010-2011.

2009 - AS - 1181

— *** —

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- CIL -**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - Tunis -

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 14 avril 2009 à 16H** au siège social de la société 16, avenue Jean Jaurès - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2008.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2008.
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008.
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2008.
6. Affectation des résultats et distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2008.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Emission d'Emprunts obligataires.

2009 - AS - 1150

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib BOURGUIBA
B.P. : 356 - Médenine 4100 -

EL WIFACK LEASING informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **5.000.000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008 et ouverte à la souscription le 16 février 2009 conformément à la note d'opération, visée par le CMF sous le n° 09/640 du 02 février 2009, a été réalisée par :

- l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars souscrites en numéraire avec une prime d'émission de 1,5 dinars par action à raison de (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour (2) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à 15.000.000 dinars divisé en 3.000.000 actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2009 - AS - 1158

AVIS

RÉSULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTA DU 7 AVRIL 2009

Le Trésor annonce que, suite à l'adjudication des Bons du Trésor Assimilés du 7 avril 2009, un montant de 97,60 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTA	Montant en MD	Prix plus haut	Prix limite	Pourcentage du prix limite	Prix moyen pondéré	Taux moy pondéré
BTA 5% mars 2013	43,40	102,65%	102,10%	100%	102,414%	4,313%
BTA 5,25% mars 2016	26,50	104,40%	103,40%	100%	104,105%	4,543%
BTA 5,5% mars 2019	27,70	106,25%	103,75%	100%	105,392%	4,803%

2009 - AC - 63

COURBE DES TAUX DU 10 AVRIL 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,300%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,254%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,244%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,212%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,200%		
TN0008000044	BTA 10 ans "6,75% 12 Avril 2010 "		4,201%	1 024,585
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,275%	1 046,236
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 024,100
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 069,443
TN0008000143	BTA 10 ans "7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 136,759
TN0008000127	BTA 12 ans "8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 175,731
TN0008000184	BTA 10 ans "7% 9 février 2015"		4,460%	1 127,708
TN0008000267	BTA 7 ans "5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,882
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 140,100
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans "5,5% mars 2019"	4,803%		1 053,669
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 170,705

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALEUR	
			LIQUIDATIVE du 08/04/2009	LIQUIDATIVE du 10/04/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,998	127,021	1,461	1,16%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	100,639	100,659	*** 1,050	1,01%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,345	103,364	1,173	1,15%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,805	101,826	*** 1,097	1,05%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,809	105,832	1,268	1,21%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,972	105,984	1,190	1,14%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,420	104,442	1,245	1,21%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,221	104,244	1,206	1,17%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,468	107,489	1,271	1,20%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,213	106,236	1,194	1,14%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,749	109,772	1,723	1,59%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,199	105,211	1,204	1,16%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,594	104,613	1,221	1,18%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,535	107,556	1,327	1,25%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,555	105,577	1,130	1,08%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,197	103,218	*** 1,192	1,12%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,784	107,804	1,295	1,22%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,297	105,317	1,099	1,05%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,132	102,155	*** 1,206	1,14%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,584	105,596	1,174	1,12%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,342	104,364	1,275	1,24%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,730	105,754	1,989	1,92%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,554	104,574	1,023	0,99%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,466	102,483	1,105	1,09%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,151	1,152	0,012	1,05%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,951	10,953	0,120	1,11%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,526	10,528	0,114	1,09%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,517	104,591	1,227	1,19%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,472	103,490	0,977	0,95%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,649	101,673	1,203	1,20%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,918	41,922	0,431	1,04%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,483	30,489	0,326	1,08%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	77,231	77,526	3,907	5,31%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	111,118	111,217	8,158	7,92%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 110,985	1 111,202	76,522	7,40%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	64,569	64,380	3,060	4,99%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,278	102,314	2,130	2,13%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,676	61,513	3,717	6,43%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	46,591	46,561	2,086	4,69%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,969	51,854	2,222	4,48%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,158	96,249	1,434	1,51%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,669	98,029	3,241	3,42%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,769	13,800	0,452	3,39%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	78,410	78,769	4,476	6,02%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	198,219	198,143	*** 11,267	5,88%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	110,434	110,451	2,451	2,27%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 503,837	1 505,349	70,263	4,90%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 687,379	1 696,943	74,044	4,56%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 147,355	148,349	7,360	5,22%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,487	138,298	4,733	3,54%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 125,078	125,331	2,324	1,89%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,621	1,631	0,112	7,37%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,424	1,432	0,083	6,15%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 104,106	8 168,373	273,101	3,46%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,235	11,221	0,262	2,39%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,890	11,877	0,310	2,68%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,998	13,910	0,845	6,47%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,974	12,892	0,950	7,96%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,659	105,068	4,330	4,30%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,273	106,284	5,099	5,04%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 106,952	107,705	3,670	3,53%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,975	14,039	0,950	7,26%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 070,800	1 076,069	24,860	2,36%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 406,597	5 471,997	136,961	2,57%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,193	115,768	3,600	3,21%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,483	106,482	3,193	3,09%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 013,694	1 019,590	8,815	0,87%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	107,290	107,526	4,977	4,85%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	497,581	500,023	30,296	6,45%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 113,953	114,671	5,830	5,36%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	104,639	104,479	7,450	7,68%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	103,660	103,734	3,410	3,40%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	*S.C	102,555	102,674	2,318	2,31%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	101,187	101,088	0,704	0,70%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,928	102,065	1,742	1,74%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,057	102,412	2,599	2,60%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,024	10,116	0,116	1,16%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

UBCI-UNIVERS ACTIONS**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 Mars 2006, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1.551.339 D, un capital social de 2.088.600 D et une valeur liquidative égale à 74D,276 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, au cours de nos vérifications, nous n'avons pas relevé d'opérations devant être soumises aux formalités prévues par les articles susmentionnés.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1,214,069.684</u>	<u>1,353,759.252</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,214,069.684	1,353,759.252
Autres valeurs		0.000	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>364,126.270</u>	<u>637,347.872</u>
Placements monétaires	AC1	191,216.692	545,608.322
Disponibilités		172,909.578	91,739.550
Créances d'exploitation	AC2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs		<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>1,578,195.954</u>	<u>1,991,107.124</u>
PASSIF			
		31/12/2008	31/12/2007
Opérateurs créditeurs	PA 1	7,056.327	7,017.663
Créditeurs divers	PA 2	19,800.548	17,368.541
TOTAL PASSIF		<u>26,856.875</u>	<u>24,386.204</u>
Capital	CP1	<u>1,545,510.822</u>	<u>1,949,781.518</u>
Capital en nominal	CP2	<u>2,088,600.000</u>	<u>2,893,700.000</u>
Capital en début de période		2,893,700.000	3,076,700.000
Emission en nominal		6,453,800.000	5,469,700.000
Rachat en nominal		-7,258,900.000	-5,652,700.000
Sommes non distribuables		<u>-543,089.178</u>	<u>-943,918.482</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-943,918.482	-1,187,928.748
Sommes non distribuables exercice en cours		400,829.304	244,010.266
Sommes distribuables		<u>5,828.257</u>	<u>16,939.402</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		8.124	11.178
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5,820.133	16,928.224
ACTIF NET		<u>1,551,339.079</u>	<u>1,966,720.920</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1,578,195.954</u>	<u>1,991,107.124</u>

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
a- Dividendes	PR1	52,771.570	47,495.390
b- Revenus des placements monétaires	PR2	14,724.162	25,356.216
Total des revenus de placements		<u>67,495.732</u>	<u>72,851.606</u>
- Charges de gestion des placements	CH1	-30,468.309	-28,554.726
- Revenus Nets des placements		<u>37,027.423</u>	<u>44,296.880</u>
- Autres produits	PR3	0.000	35.416
- Autres charges	CH2	-28,318.044	-26,168.476
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8,709.379</u>	<u>18,163.820</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-2,889.246	-1,235.596
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>5,820.133</u>	<u>16,928.224</u>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>2,889.246</u>	<u>1,235.596</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		85,933.659	96,311.661
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		143,029.043	106,771.761
Frais de négociation		-1,559.403	-1,886.068
Résultat non distribuable		<u>227,403.299</u>	<u>201,197.354</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>236,112.678</u>	<u>219,361.174</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	236,112.678	219,361.174
a- Résultat d'exploitation	8,709.379	18,163.820
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	85,933.659	96,311.661
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	143,029.043	106,771.761
d- Frais de négociation de titres	-1,559.403	-1,886.068
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-17,161.560	-36,293.775
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-634,332.959	-138,819.483
a- Souscriptions	4,940,417.463	3,643,631.001
Capital	6,453,800.000	5,469,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	-1,558,492.393	-1,865,744.878
Régularisation des sommes distribuables	45,109.856	39,675.879
b- Rachats	-5,574,750.422	-3,782,450.484
Capital	-7,258,900.000	-5,652,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	1,731,918.398	1,908,557.790
Régularisation des sommes distribuables	-47,768.820	-38,308.274
VARIATION DE L'ACTIF NET	-415,381.841	44,247.916
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	1,966,720.920	1,922,473.004
b- en fin de période	1,551,339.079	1,966,720.920
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	28,937	30,767
b- en fin de période	20,886	28,937
VALEUR LIQUIDATIVE	74.276	67.965
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	10.15%	10.52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 : Note sur le portefeuille titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		728,286.771	1,214,069.684	78.26%
ADWYA	5,630	17,516.186	46,794.308	3.02%
ATB	3,000	24,719.277	61,333.620	3.95%
ATL	17,690	4,357.024	63,153.300	4.07%
ATL NG08	5,800	25,520.000	19,604.000	1.26%
ATL NS08	14,500	63,510.000	49,445.000	3.19%
ATTIJARI BANK	4,905	37,246.150	67,350.555	4.34%
BH	3,000	38,367.137	69,312.000	4.47%
BIAT	1,537	47,538.223	57,121.068	3.68%
BT	1,104	73,981.612	122,817.792	7.92%
BTE (ADP)	4,100	90,946.868	128,002.000	8.25%
C I L	1,000	10,229.166	17,402.000	1.12%
ICF	360	23,569.400	18,532.800	1.19%
MAG GEN	1,500	32,962.012	87,505.500	5.64%
MONOPRIX	750	33,653.104	86,646.750	5.59%
POULINA GP HOLD	2,586	15,386.700	15,650.472	1.01%
SFBT	8,507	62,477.249	90,123.158	5.81%
SIMPA NG 08	112	2,983.680	2,583.840	0.17%
SIMPAR	672	11,183.210	16,459.296	1.06%
STB	651	6,771.160	5,816.685	0.37%
TLS	5,500	50,169.588	125,939.000	8.12%
TPR	4,300	18,415.556	20,330.400	1.31%
UIB	1,000	11,878.369	12,726.000	0.82%
WIFAK	2,456	15,530.500	20,790.040	1.34%
Droits				
DAATB08	11,490	6,204.600	5,630.100	0.36%
DACIL08	1,000	3,170.000	3,000.000	0.19%
TOTAL		728,286.771	1,214,069.684	78.26%

**AC1 : Note sur les placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
BTCT					
27/10/2009	14/10/2008	150	142,120.823	143,382.844	9.24%
27/10/2009	04/11/2008	50	47,525.694	47,833.848	3.08%

TOTAL			189,646.516	191,216.692
				12.33%

**PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>48,590.800</u>	<u>43,352.990</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>4,180.770</u>	<u>4,142.400</u>
TOTAL	52,771.570	47,495.390

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Intérêts des bons de trésor	14,724.162	25,356.216
Total placements monétaires	14,724.162	25,356.216

**Notes sur les charges et produits de gestion
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	31/12/2008
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>30,468.309</u>
Rémunération du Gestionnaire	8,705.234
Rémunération du Dépositaire	2,176.319
Rémunération du Distributeur	19,586.756
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>28,318.044</u>
Redevance CMF	2,176.319
Services bancaires et assimilés	1,342.325
Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
Abonnement des charges budgétisées	24,799.093
Charges Diverses	0.007
<u>PR 3-Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
Autres produits	0.000

**CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2007</u>	<u>1,949,781.518</u>	<u>1,949,781.518</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>6,453,800.000</u>	<u>6,453,800.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-7,258,900.000</u>	<u>-7,258,900.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>400,829.304</u>	<u>406,657.561</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	227,403.299	227,403.299
- Régularisation sommes non distribuables	173,426.005	173,426.005
- Sommes distribuables de la période		5,828.257
<u>Montant fin de période au 31/12/2008</u>	<u>1,545,510.822</u>	<u>1,551,339.079</u>

**CP2 : Note sur le capital
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

<u>Capital au 31/12/2007</u>	
* Montant	2,893,700.000
* Nombre de titres en circulation	28,937
* Nombre d'actionnaires	51
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	6,453,800.000
* Nombre de titres émis	64,538
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	7,258,900.000
* Nombre de titres rachetés	72,589
<u>Capital au 31/12/2008</u>	
* Volume	2,088,600.000
* Nombre de titres en circulation	20,886
* Nombre d'actionnaires	34

**Notes sur le passif et autres actifs
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7,056.327</u>
	Frais du Gestionnaire	2,016.095
	Frais du Dépositaire	504.027
	Frais du Distributeur	4,536.205
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>19,800.548</u>
	État retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	146.486
	Charges à payer ex. ant.	-1,248.845
	Charges et produit en attente de régul.	0.000
	Budget des charges à payer ex. en cours	20,902.907
<u>PA 2-1</u>	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>20,902.907</u>
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
	Charges payées sur exercice en cours	20,902.907
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2008</u>	<u>24,799.093</u>
	Jetons de présence 2008	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	2,489.127
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	390.766
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	1,796.200

**Note sur les sommes distribuables
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2007 et antérieurs	345,050.066	-144,224.040	200,826.026
Exercice 2008	8,709.379	-2,889.246	5,820.133
Total	353,759.445	-147,113.286	206,646.159

Données par actions et ratios pertinents
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)

Données par action	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des placements	3.232	2.516	2.457	2.582
Charges de gestion des placements	-1.459	-0.758	-0.595	-0.602
Revenu net des placements	1.773	1.757	1.862	1.980
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.356	-0.668	-0.983	-1.136
Résultat d'exploitation	0.417	1.089	0.879	0.844
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.138	0.005	0.064	-0.094
Somme distribuables de l'exercice	0.279	1.095	0.943	0.749
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	4.114	8.528	3.787	6.988
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	6.848	1.214	0.042	-7.546
Frais de négociation	-0.075	-0.108	-0.125	-0.139
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	10.888	9.634	3.704	-0.697
Résultat net de l'exercice	11.305	10.723	4.584	0.146
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	10.888	9.634	3.704	-0.697
Régularisation du résultat non distribuable	8.303	-4.379	-11.169	-5.137
Sommes non distribuables de l'exercice	19.191	5.255	-7.464	-5.834
Distribution de dividende	0.585	1.095	0.943	0.749
Valeur liquidative	74.276	62.484	52.098	47.754
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.40%	1.40%	1.40%	1.52%
Autres charges/actif net moyen	1.30%	1.23%	2.31%	2.87%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0.27%	2.02%	2.21%	1.89%
Actif net moyen	2,173,198.463	2,039,001.184	1,665,723.197	1,176,665.727
Nombre d'actions au 31/12	20,886	28,937	30,767	27,630

HANNIBAL SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 6 mars 2008, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Financière Hannibal SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2.845.908 dinars pour un capital social de 3.003.400 dinars et une valeur liquidative de 94,756 dinars.

I- Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion

Sur la base de nos diligences, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints, les membres du conseil d'administration et les tiers et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés filiales ou entre sociétés appartenant au groupe, nous portons à votre connaissance que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention réalisée en 2008 et entrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

Il est à noter que les anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance continuent à produire leurs effets en 2008 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

D'autre part, nos investigations n'ont révélé aucune autre convention qui entre dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,262,950.909</u>	<u>2,605,087.247</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,132,219.101	1,406,089.192
Emprunts obligataires		1,130,731.808	1,038,907.113
Autres valeurs		0.000	160,090.942
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>614,146.084</u>	<u>710,504.761</u>
Placements monétaires	AC 2	325,159.376	706,256.401
Disponibilités		288,986.708	4,248.360
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>1,645.192</u>
Autres actifs		0.000	1,645.192
TOTAL ACTIF		<u>2,877,096.993</u>	<u>3,317,237.200</u>
PASSIF		31/12/2008	31/12/2007
Opérateurs créditeurs	PA 1	10,945.766	9,670.356
Créditeurs divers	PA 2	20,243.362	17,311.323
TOTAL PASSIF		<u>31,189.128</u>	<u>26,981.679</u>
Capital	CP 1	<u>2,795,777.759</u>	<u>3,228,128.344</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,003,400.000</u>	<u>3,687,900.000</u>
Capital en début de période		3,687,900.000	3,707,200.000
Emission en nominal		2,022,700.000	1,482,400.000
Rachat en nominal		-2,707,200.000	-1,501,700.000
Sommes non distribuables		<u>-207,622.241</u>	<u>-459,771.656</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-459,771.656	-698,863.227
Sommes non distribuables exercice en cours		252,149.415	239,091.571
Sommes distribuables		<u>50,130.106</u>	<u>62,127.177</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		18.684	31.494
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50,111.422	62,095.683
ACTIF NET		<u>2,845,907.865</u>	<u>3,290,255.521</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,877,096.993</u>	<u>3,317,237.200</u>

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
a- Dividendes	PR 1	58,659.068	47,172.730
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	56,066.026	44,811.383
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	21,293.238	32,756.217
Total des revenus des placements		136,018.332	124,740.330
- Charges de gestion des placements	CH 1	-43,566.111	-37,275.129
- Revenus nets des placements		92,452.221	87,465.201
- Autres produits		0.000	0.160
- Autres charges	CH 2	-30,467.175	-27,576.074
RESULTAT D'EXPLOITATION		61,985.046	59,889.287
Régularisation du résultat d'exploitation		-11,873.624	2,206.396
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		50,111.422	62,095.683
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11,873.624	-2,206.396
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12,640.182	61,931.940
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		194,465.455	175,121.709
Frais de négociation		-3,003.327	-2,151.887
Résultat non distribuable		204,102.310	234,901.762
RESULTAT NET DE LA PERIODE		266,087.356	294,791.049

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>266,087.356</u>	<u>294,791.049</u>
a- Résultat d'exploitation	61,985.046	59,889.287
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12,640.182	61,931.940
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	194,465.455	175,121.709
d- Frais de négociation de titres	-3,003.327	-2,151.887
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-63,606.364</u>	<u>-66,796.000</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-646,828.648</u>	<u>-20,251.966</u>
a- Souscriptions	1,933,933.135	1,293,315.522
Capital	2,022,700.000	1,482,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-122,810.372	-211,194.121
Régularisation des sommes distribuables	34,043.507	22,109.643
b- Rachats	-2,580,761.783	-1,313,567.488
Capital	-2,707,200.000	-1,501,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	170,857.477	215,383.930
Régularisation des sommes distribuables	-44,419.260	-27,251.418
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-444,347.656</u>	<u>207,743.083</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	3,290,255.521	3,082,512.438
b- en fin de période	2,845,907.865	3,290,255.521
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	36,879	37,072
b- en fin de période	30,034	36,879
VALEUR LIQUIDATIVE	94.756	89.217
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	8.10%	9.70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

I – Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

Les états financiers de l'Union Financière Hannibal SICAV sont libellés en dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		678,442.249	1,132,219.101	39.78%
ADWYA	10,441	24,204.142	64,661.113	2.27%
ATB	10,250	22,003.554	54,714.500	1.92%
ATL	23,400	3,848.877	83,538.000	2.94%
ATL NG08	6,600	29,040.000	22,308.000	0.78%
ATL NS08	16,500	72,270.000	56,265.000	1.98%
BH	2,500	27,117.829	57,760.000	2.03%
BIAT	2,525	74,877.888	93,839.100	3.30%
BT	1,400	93,752.372	155,747.200	5.47%
BTE (ADP)	5,700	130,805.506	177,954.000	6.25%
MONOPRIX	800	41,023.134	92,423.200	3.25%
POULINA GP HOLD	2,085	12,405.750	12,618.420	0.44%
SFBT	10,105	73,959.391	107,052.370	3.76%
TLS	5,971	56,960.683	136,723.958	4.80%
TPR	1,080	4,529.077	5,106.240	0.18%
UIB	500	5,974.046	6,363.000	0.22%
<u>Droits</u>				
DAATB08	10,500	5,670.000	5,145.000	0.18%
<u>Obligations Privées</u>		109,233.117	109,861.054	3.86%
BHSUB07	300	30,211.956	30,317.614	1.07%
TL2006-1	1,300	79,021.161	79,543.440	2.80%
<u>Obligations BTA</u>		989,693.000	1,020,870.754	35.87%
<u>Ligne</u>				
BTA022015	360	361,902.000	380,018.384	13.35%
BTA052022	50	48,860.000	50,652.110	1.78%
BTA072017	330	327,356.000	335,851.014	11.80%
BTA102013	250	251,575.000	254,349.246	8.94%
Total portefeuille titres		1,777,368.366	2,262,950.909	79.52%

**AC 2 : Note sur les placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>					
27/10/2009	14/10/2008	140	132,646.100	133,823.987	4.70%
27/10/2009	04/11/2008	200	190,102.774	191,335.389	6.72%

Total			322,748.875	325,159.376
				11.43%

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
AC 4	Autres Actifs RàS sur BTA	0.000 0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs Frais du Gestionnaire Frais du Dépositaire Frais du Distributeur	10,945.766 3,885.832 705.994 6,353.940
PA 2	Créditeurs divers Etat retenue à la source Redevance CMF Charges à payer ex. ant. Budget des charges à payer ex. en cours	20,243.362 0.000 265.671 -1,594.129 21,571.820
	Charges à payer sur l'exercice 2008 Jetons de présence 2008 Honoraire commissaires aux comptes Frais Assemblée Frais de publication au bulletin CMF Taxe revenant aux collectivités locales Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	25,491.308 12,750.000 6,720.600 2,613.996 652.400 644.427 2,109.885

**CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2007	3,228,128.344	3,228,128.344
Souscriptions de la période	2,022,700.000	2,022,700.000
Rachats de la période	-2,707,200.000	-2,707,200.000
Autres mouvements	252,149.415	302,279.521
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	204,102.310	204,102.310
- Régularisation sommes non distribuables	48,047.105	48,047.105
- Sommes distribuables de la période		50,130.106
Montant fin de période au 31/12/2008	2,795,777.759	2,845,907.865

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Capital au 31/12/2007	
* Montant	3,687,900.000
* Nombre de titres en circulation	36,879
* Nombre d'actionnaires	118
Souscriptions Réalisées	
* Volume	2,022,700.000
* Nombre de titres émis	20,227
Rachats Effectués	

* Volume	2,707,200.000
* Nombre de titres rachetés	27,072
Capital au 31/12/2008	
* Volume	3,003,400.000
* Nombre de titres en circulation	30,034
* Nombre d'actionnaires	116

**PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>51,892.715</u>	<u>44,074.560</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>6,766.353</u>	<u>3,098.170</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>56,066.026</u>	<u>44,811.383</u>
Revenu des obligations Etat	52,659.902	44,811.383
Revenu des obligations privées	3,406.124	0.000
TOTAL	114,725.094	91,984.113

**PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Intérêts des bons de trésor	19,729.966	32,756.217
Intérêts des certificats de dépôt	1,563.272	0.000
Total placements monétaires	21,293.238	32,756.217

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	31/12/2008
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>43,566.111</u>
Rémunération du Gestionnaire	15,773.424
Rémunération du Dépositaire	2,779.288
Rémunération du Distributeur	25,013.399
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>30,467.175</u>
Redevance CMF	3,505.213
Services bancaires et assimilés	1,470.340
Charges diverses	0.014
Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
Abonnement des charges budgétisées	25,491.308

**Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2007 et antérieurs	413,279.756	12,876.424	426,156.180
Exercice 2008	61,985.046	-11,873.624	50,111.422
Total	475,264.802	1,002.800	476,267.602

**Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Données par action	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des placements	4.529	3.439	2.499	3.340
Charges de gestion des placements	-1.451	-0.932	-0.569	-0.817
Revenu net des placements	3.078	2.507	1.930	2.523
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.014	-0.596	-0.655	-1.278
Résultat d'exploitation	2.064	1.911	1.275	1.245
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.395	0.089	0.568	0.159
Somme distribuables de l'exercice	1.668	2.000	1.842	1.404
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0.421	8.519	2.540	3.588
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	6.475	2.371	0.457	-2.914
Frais de négociation	-0.100	-0.088	-0.091	-0.122
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	6.796	10.802	2.905	0.552
Résultat net de l'exercice	8.860	12.713	4.180	1.797
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	6.796	10.802	2.905	0.552
Régularisation du résultat non distribuable	1.600	2.677	-16.084	-6.812
Sommes non distribuables de l'exercice	8.395	13.480	-13.178	-6.259
Distribution de dividendes	1.684	2.000	1.842	1.404
Valeur liquidative	94.756	83.149	72.144	67.298
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.24%	1.22%	1.20%	1.31%
Autres charges/actif net moyen	0.87%	0.78%	1.38%	2.05%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.43%	2.62%	3.87%	2.26%
Actif net moyen	3,502,600.923	3,105,478.276	2,825,034.364	1,919,633.716
Nombre d'actions au 31/12	30,034	36,879	37,072	40,359

ALYSSA SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 Mars 2006, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan 148.864,686 D, un capital social de 145.657.100 D et une valeur liquidative égale à 102D,202 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous vous présentons dans le paragraphe qui suit notre observation sur les états financiers de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV :

Conformément aux dispositions de l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne peut détenir plus de 10 % d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur.

Au 31 Décembre 2008, la limite de 10 % a été dépassée par l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV dans l'emprunt obligataire AMEN LEASE. Elle s'établit à 13.08 %

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est mentionné ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, au cours de nos vérifications, nous n'avons pas relevé d'opérations devant être soumises aux formalités prévues par les articles susmentionnés.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

LIBELLE	NOTE	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	102,757,313.922	106,728,744.481
a- Obligations et valeurs assimilées		102,757,313.922	106,728,744.481
b- Autres valeurs			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	46,451,815.744	35,101,187.275
a- Placements monétaires		18,220,742.154	6,752,248.756
b- Disponibilités		28,231,073.590	28,348,938.519
Créances d'exploitations	AC3	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	931.972	43,674.535
TOTAL ACTIFS		149,210,061.638	141,873,606.291
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs	PA1	345,375.896	320,685.294
Autres créditeurs divers	PA2	303,625.715	287,792.446
		41,750.181	32,892.848
ACTIF NET		148,864,685.742	141,552,920.997
Capital	CP1	142,853,875.272	135,946,110.231
Sommes distribuables		6,010,810.470	5,606,810.766
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,456.022	737.889
b- Sommes distribuables de l'exercice		6,009,354.448	5,606,072.877
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		149,210,061.638	141,873,606.291
ETAT DE RESULTAT arrêté au 31/12/ 2008			
LIBELLE	NOTE	Période du 01.01 au 31.12.08	Période du 01.01 au 31.12.07
Revenus du portefeuille-titres	PR1	5,348,236.711	4,980,113.799
a- Dividendes			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5,348,236.711	4,980,113.799
c- Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	PR2	1,952,952.199	2,034,174.574
Total des revenus des placements		7,301,188.910	7,014,288.373
Charges de gestion des placements	CH 1	-1,171,480.936	-1,140,587.142
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6,129,707.974	5,873,701.231
Autres produits	PR 3	0.034	2,606.429
Autres charges	CH 2	-208,032.154	-204,690.922
RESULTAT D'EXPLOITATION		5,921,675.854	5,671,616.738
Régularisation du résultat d'exploitation		87,678.594	-65,543.861
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		6,009,354.448	5,606,072.877
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-87,678.594	65,543.861
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-410,275.268	-588,686.636
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-111,859.410	-68,511.429
Frais de négociation		-652.542	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5,398,888.634	5,014,418.673

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.08	Période du 01.01 au 31.12.07
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	5,398,888.634	5,014,418.673
a- Résultat d'exploitation	5,921,675.854	5,671,616.738
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-410,275.268	-588,686.636
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-111,859.410	-68,511.429
d- Frais de négociation de titres	-652.542	0.000
Distributions de dividendes	-5,777,422.299	-6,160,853.440
Transactions sur le capital	7,690,298.410	-4,491,782.710
a- Souscriptions	169,451,889.974	130,049,363.518
- Capital	166,198,900.000	127,295,200.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2,893,957.416	-1,679,958.505
- Régularisation des sommes distribuables	6,146,947.390	4,434,122.023
b- Rachats	161,761,591.564	134,541,146.228
- Capital	158,640,600.000	131,786,100.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2,766,209.677	-1,736,535.769
- Régularisation des sommes distribuables	5,887,201.241	4,491,581.997
VARIATION DE L'ACTIF NET	7,311,764.745	-5,638,217.477
ACTIF NET		
a- Début de période	141,552,920.997	147,191,138.474
b- Fin de période	148,864,685.742	141,552,920.997
NOMBRE D' ACTIONS	75,583	-44,909
a- Début de période	1,380,988	1,425,897
b- Fin de période	1,456,571	1,380,988
VALEUR LIQUIDATIVE	102.202	102.501
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.76%	3.58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 31 Décembre 2008, cette décote s'établit à 1431.246 DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 2 179 900.169 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 - Note sur le Portefeuille Titres
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% de l'Actif Net
Total BTA		73,806,900.169	75,172,042.404	50.50%
BTA022015	10,181	10,850,550.847	11,171,898.569	7.50%
BTA032009	18,540	19,103,144.374	19,364,443.246	13.01%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,098,669.160	1.41%
BTA042010	14,615	15,320,904.500	15,430,577.682	10.37%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	5,010,073.649	3.37%
BTA052022	6,950	6,832,117.986	7,092,944.938	4.76%
BTA072014	300	343,902.000	339,999.216	0.23%
BTA072017	7,170	7,106,746.817	7,296,835.965	4.90%
BTA102013	7,360	7,255,967.505	7,366,599.979	4.95%
Total obligations des Sociétés		27,039,000.000	27,585,271.518	18.53%
AL2001-1	21,750	652,500.000	666,354.452	0.45%
AMENBANK2001	19,000	760,000.000	787,489.721	0.53%
AMENBANK2006	15,000	1,350,000.000	1,412,111.656	0.95%
AMENBANK2008(B)	20,000	2,000,000.000	2,069,041.096	1.39%
ATL 2008 (ES)	2,000	200,000.000	204,050.411	0.14%
ATL2003/1	15,000	300,000.000	314,208.000	0.21%
ATL2004/1	5,000	100,000.000	102,192.877	0.07%
ATL2004/2	5,000	200,000.000	208,469.041	0.14%
ATL2007/1	10,000	800,000.000	814,018.630	0.55%
ATTIJARIBANK08A	30,000	3,000,000.000	3,000,450.411	2.02%
BH 2008	25,000	2,500,000.000	2,585,534.246	1.74%
BHSUB07	30,000	3,000,000.000	3,010,565.754	2.02%
BTKD 2006	5,000	300,000.000	300,575.342	0.20%
CIL 2007/1	20,000	2,000,000.000	2,101,158.470	1.41%
CIL2002/2	18,000	360,000.000	366,332.054	0.25%
CIL2004/1	10,000	600,000.000	608,561.096	0.41%
GL2002-1	10,000	200,000.000	205,753.425	0.14%
HOU10A2IF8AP	5,000	187,500.000	193,920.000	0.13%
MAZRAA2001	9,950	199,000.000	210,226.645	0.14%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	155,684.383	0.10%
STM 2007	4,000	400,000.000	405,812.602	0.27%
TL2004/1	20,000	400,000.000	415,959.671	0.28%
TL2006-1	5,000	300,000.000	302,008.767	0.20%
TL2007-1	30,000	2,400,000.000	2,401,709.589	1.61%
TLS2008-2	10,000	1,000,000.000	1,004,986.302	0.68%
TLS2008-3	8,000	800,000.000	804,216.986	0.54%
TLSUB2007	20,000	1,600,000.000	1,637,803.836	1.10%
UNIFACTOR 2006	5,000	300,000.000	301,367.671	0.20%

UTL2005/1	11,500	920,000.000	933,127.014	0.63%
WIFACK LEAS06/1	1,000	60,000.000	61,581.370	0.04%
Total portefeuille titres		100,845,900.169	102,757,313.922	69.03%

**AC2 - Note sur les Placements Monétaires
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

Libellé	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2008	% de l'Actif net	
BTCT					
Ligne	Quantité				
27/10/2009	200	14/10/2008	189,494.429	191,177.124	0.13%
27/10/2009	100	04/11/2008	95,051.387	95,667.695	0.06%
27/10/2009	200	25/11/2008	190,742.625	191,524.392	0.13%
27/10/2009	300	26/12/2008	287,177.905	287,371.233	0.19%
24/11/2009	500	02/12/2008	475,256.936	476,844.621	0.32%
Total placements BTCT			1,237,723.282	1,242,585.064	0.83%

Certificat de dépôt

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2008	% de l'Actif net
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	12/12/2008	997,708.803	1,000,000.000	0.67%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	14/12/2008	498,854.401	499,885.143	0.34%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	18/12/2008	997,708.803	999,311.260	0.67%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	19/12/2008	1,496,563.205	1,498,794.879	1.01%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	20/12/2008	997,708.803	999,081.944	0.67%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	22/12/2008	997,708.803	998,852.759	0.67%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	27/12/2008	1,496,563.205	1,497,420.557	1.01%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	29/12/2008	997,708.803	998,051.645	0.67%
UBCI	UBCI	5.17%	20 jours	30/12/2008	1,496,563.205	1,496,905.999	1.01%
UBCI	BT	5.17%	20 jours	21/12/2008	3,990,835.212	3,995,869.338	2.68%
UBCI	BT	5.17%	20 jours	28/12/2008	1,496,563.205	1,497,248.988	1.01%
UBCI	BT	5.17%	20 jours	31/12/2008	1,496,563.205	1,496,734.577	1.01%
Total placements certificats de dépôt					16,961,049.653	16,978,157.089	11.41%
TOTAL GENERAL					18,198,772.935	18,220,742.153	12.24%

**PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.08	Période du 01.01 au 31.12.07
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations - Intérêts	1,378,936.338	1,113,654.303
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	3,969,300.373	3,866,459.496
TOTAL	5,348,236.711	4,980,113.799

**PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.08	Période du 01.01 au 31.12.07
Intérêts des bons de trésor	61,104.708	235,913.383
Intérêts des certificats de dépôt	619,035.764	543,950.886

Intérêts sur les avoirs bancaires	1,272,811.727	1,254,310.305
TOTAL	1,952,952.199	2,034,174.574

**Note sur les charges de gestion
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	31/12/2008
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>1,171,480.936</u>
Rémunération du gestionnaire	153,756.883
Rémunération du dépositaire	146,435.131
Rémunération du distributeur	871,288.922
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>208,032.154</u>
Redevance CMF	146,435.131
Services bancaires et assimilés	2.520
Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
Abonnement des charges budgétisées	61,594.203
<u>PR 3-Autres Produits</u>	<u>0.034</u>
Autres produits	0.034

**CP1 - Note sur le capital
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

Capital au 31/12/2007

* Montant	138,098,800
* Nombre de titres	1,380,988
* Nombre d'actionnaires	2,021

Souscriptions réalisées

* Montant	166,198,900
* Nombre de titres émis	1,661,989

Rachats effectués

* Montant	158,640,600
* Nombre de titres rachetés	1,586,406

Capital au 31/12/2008

* Montant	145,657,100
* Nombre de titres	1,456,571
* Nombre d'actionnaires	1,982

**Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2007</u>	<u>135,946,110.231</u>	<u>135,946,110.231</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>166,198,900.000</u>	<u>166,198,900.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-158,640,600.000</u>	<u>-158,640,600.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-650,534.959</u>	<u>5,360,275.511</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-522,787.220	-522,787.220
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-127,747.739	-127,747.739
- Sommes distribuables		6,010,810.470
<u>Capital fin de période au 31/12/2008</u>	<u>142,853,875.272</u>	<u>148,864,685.742</u>

**Note sur le passif
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0.000</u>
	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,855,326.647
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,855,326.647
<u>AC4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>931.972</u>
	RâS sur achats BTA	931.972
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>303,625.715</u>

	Frais de gestionnaire	39,850.875
	Frais de dépositaire	37,953.216
	Frais de distributeur	225,821.624
PA 2	Autres créiteurs divers	41,750.181
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	673.682
	Redevance CMF	12,837.755
	Charges à payer sur exercice antérieur	-2,460.294
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	23,518.765
	Charges à payer sur l'exercice 2008	61,594.203
	Jetons de présence 2008	12,000.000
	Honoraire commissaire aux comptes	6,720.300
	Frais de tenue Assemblées	3,109.357
	Indemnité du Président du Conseil d'Administration	21,941.256
	Frais de publication aux bulletins CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	13,992.838
	Réajustement sur Budgétisation des Charges Antérieures	3,178.052

Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2007 et antérieurs	55,038,894.168	73,232.590	55,112,126.758
Exercice 2008	5,921,675.854	87,678.594	6,009,354.448
Total	60,960,570.022	160,911.184	61,121,481.206

Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2008 (en DT)

Données par action	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des placements	5.013	4.807	5.367	5.150
Charges de gestion des placements	-0.804	-0.453	-0.889	-0.800
Revenus nets des placements	4.208	4.354	4.478	4.351
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.143	-0.140	-0.150	-0.139
Résultat d'exploitation	4.065	4.213	4.328	4.212
Régularisation du résultat d'exploitation	0.060	0.101	-0.319	0.089
Sommes distribuables de l'exercice	4.126	4.315	4.009	4.301
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-0.282	-1.582	-0.396	-0.993
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0.077	0.934	-0.022	1.040
Frais de négociation	0.000	0.000	-0.008	0.000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-0.359	-0.647	-0.427	0.047
Résultat net de l'exercice	3.707	3.566	3.902	4.259
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.359	-0.647	-0.427	0.047
Régularisation du résultat non distribuable	-0.088	-0.046	0.031	-0.010
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.447	-0.693	-0.396	0.037
Distribution de dividendes	4.059	4.315	4.009	4.301
Valeur liquidative	102.202	103.227	103.589	104.277
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	0.80%	0.45%	0.80%	0.79%
Autres charges/actif net moyen	0.14%	0.14%	0.13%	0.14%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	4.10%	4.31%	3.61%	4.23%
Actif net moyen	146,429,989.266	142,568,090.567	142,667,708.669	149,047,936.591
Nombre d'actions au 31/12	1,456,571	1,380,988	1,425,897	1,340,747

SALAMMBO SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jelil BOURAOUI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jelil BOURAOUI

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,508,088.900</u>	<u>1,717,535.568</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		441,096.444	358,899.658
Emprunts obligataires		965,414.602	1,260,859.496
Autres valeurs		101,577.854	97,776.414
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>645,395.109</u>	<u>461,905.833</u>
Placements monétaires	AC 1	286,969.889	461,614.024
Disponibilités		358,425.220	291.809
Créances d'exploitations	AC 2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitations		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,153,484.009</u>	<u>2,179,441.401</u>
PASSIF			
		31/12/2008	31/12/2007
Opérateurs créditeurs	PA 1	4,908.786	4,862.218
Créditeurs divers	PA 2	17,973.210	15,891.937
TOTAL PASSIF		<u>22,881.996</u>	<u>20,754.155</u>
Capital	CP 1	<u>2,089,868.710</u>	<u>2,099,640.086</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,246,300.000</u>	<u>2,303,400.000</u>
Capital en début de période		2,303,400.000	1,733,100.000
Emission en nominal		251,600.000	580,900.000
Rachat en nominal		-308,700.000	-10,600.000
Sommes non distribuables		<u>-156,431.290</u>	<u>-203,759.914</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-203,759.914	-172,642.539
Sommes non distribuables exercice en cours		47,328.624	-31,117.375
Sommes distribuables		<u>40,733.303</u>	<u>59,047.160</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		10.746	6.304
Sommes distribuables de l'exercice en cours		40,722.557	59,040.856
ACTIF NET		<u>2,130,602.013</u>	<u>2,158,687.246</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,153,484.009</u>	<u>2,179,441.401</u>

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
a- Dividendes	PR 1	16,870.276	16,871.340
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	53,304.117	64,308.132
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	18,234.450	18,314.864
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>88,408.843</u>	<u>99,494.336</u>
- Charges de gestion des placements	CH 1	-19,756.347	-17,975.397
- Revenus Nets des placements		<u>68,652.496</u>	<u>81,518.939</u>
- Autres produits	PR 3	9.260	63.312
- Autres charges	CH 2	-27,004.770	-25,529.597
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>41,656.986</u>	<u>56,052.654</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-934.429	2,988.202
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		<u>40,722.557</u>	<u>59,040.856</u>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>934.429</u>	<u>-2,988.202</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		72,147.745	17,422.133
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-27,660.810	9,721.956
Frais de négociation		-1,158.102	-1,383.944
Résultat non distribuable		<u>43,328.833</u>	<u>25,760.145</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>84,985.819</u>	<u>81,812.799</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	84,985.819	81,812.799
a- Résultat d'exploitation	41,656.986	56,052.654
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	72,147.745	17,422.133
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-27,660.810	9,721.956
d- Frais de négociation de titres	-1,158.102	-1,383.944
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-58,754.212	-52,113.050
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-54,316.840	529,443.890
a- Souscriptions	237,971.883	539,183.598
Capital	251,600.000	580,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	-18,779.401	-57,935.733
Régularisation des sommes distribuables	5,151.284	16,219.331
b- Rachats	-292,288.723	-9,739.708
Capital	-308,700.000	-10,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	22,779.192	1,058.213
Régularisation des sommes distribuables	-6,367.915	-197.921
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28,085.233	559,143.639
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,158,687.246	1,599,543.607
b- en fin de période	2,130,602.013	2,158,687.246
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	23,034	17,331
b- en fin de période	22,463	23,034
VALEUR LIQUIDATIVE	94.849	93.717
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.94%	3.99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>352,229.252</u>	<u>441,096.444</u>	<u>20.70%</u>
ADWYA	12,000	27,818.190	74,316.000	3.49%
ATB	3,480	15,128.057	18,576.240	0.87%
ATB NS08	812	4,408.000	4,196.416	0.20%
ATL	10,230	6,604.900	36,521.100	1.71%
ATL NG08	2,046	9,002.400	6,915.480	0.32%
ATL NS08	5,115	22,403.700	17,442.150	0.82%
BH	1,198	24,794.000	27,678.592	1.30%
BIAT	700	27,634.133	26,014.800	1.22%
BT	350	34,870.000	38,936.800	1.83%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	31,220.000	1.47%
MAG GEN	300	10,476.000	17,501.100	0.82%
MONOPRIX	150	10,740.000	17,329.350	0.81%
POULINA GP HOLD	2,585	15,380.750	15,644.420	0.73%
SFBT	3,525	53,277.732	37,343.850	1.75%
STB	800	10,400.000	7,148.000	0.34%
TLS	1,665	23,929.840	38,125.170	1.79%
TPR	3,520	15,694.800	16,642.560	0.78%
UIB	616	8,782.850	7,839.216	0.37%
<u>Droits</u>				
DAATB08	3,480	1,879.200	1,705.200	0.08%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>99,649.544</u>	<u>101,577.854</u>	<u>4.77%</u>
ALYSSA	994	99,649.544	101,577.854	4.77%
<u>Obligations Privées</u>		<u>292,811.871</u>	<u>296,238.510</u>	<u>13.90%</u>
AL2001-1	1,500	45,000.000	45,955.479	2.16%
BHSUB07	200	20,141.304	20,211.742	0.95%
SIHM 2008	1,000	100,000.000	101,557.041	4.77%
TL2006-1	2,100	127,670.567	128,514.248	6.03%
<u>Obligations BTA</u>		<u>650,111.600</u>	<u>669,176.092</u>	<u>31.41%</u>
<u>Ligne</u>				
BTA032009	385	398,536.600	414,826.846	19.47%
BTA102013	250	251,575.000	254,349.246	11.94%
TOTAL		1,394,802.267	1,508,088.900	70.78%

**AC 1 : Note sur les placement monétaires
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% l'Actif Net	
BTCT					
Ligne	Date d'Acqui.				
27/10/2009	14/10/2008	100	94,747.214	95,588.563	4.49%
27/10/2009	04/11/2008	150	142,577.081	143,501.542	6.74%
27/10/2009	24/11/2008	50	47,679.088	47,879.784	2.25%
Total placements monétaires			285,003.383	286,969.889	13.47%

**PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Revenus des Actions et valeurs assimilées	14,438.935	12,426.890
Revenus des titres OPCVM	2,431.341	4,444.450
Revenus des obligations et valeurs assimilées	53,304.117	64,308.132
Revenus des obligations Etat	43,459.277	59,980.106
Revenus des obligations privées	9,844.840	4,328.026
TOTAL	70,174.393	81,179.472

**PR 2 : Note sur les revenus des placements
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Intérêts des bons de trésor	15,628.357	18,314.864
Intérêts des certificats de dépôt	2,606.093	0.000
Total placements monétaires	18,234.450	18,314.864

**CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2007	2,099,640.086	2,099,640.086
Souscriptions de la période	251,600.000	251,600.000
Rachats de la période	-308,700.000	-308,700.000
Autres mouvements	47,328.624	88,061.927
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	43,328.833	43,328.833
- Régularisation sommes non distribuables	3,999.791	3,999.791
- Sommes distribuables de la période		40,733.303
Montant fin de période au 31/12/2008	2,089,868.710	2,130,602.013

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Capital au 31/12/2007

* Montant	2,303,400.000
* Nombre de titres en circulation	23,034
* Nombre d'actionnaires	23

<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	251,600.000
* Nombre de titres émis	2,516
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	308,700.000
* Nombre de titres rachetés	3,087
<u>Capital au 31/12/2008</u>	
* Volume	2,246,300.000
* Nombre de titres en circulation	22,463
* Nombre d'actionnaires	21

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
	Obligations amorties BATAM	81,875.288
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4,908.786</u>
	Frais du Gestionnaire	736.320
	Frais du Dépositaire	545.422
	Frais de Distributeur	3,627.044
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,973.210</u>
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	179.603
	Charges à payer ex. ant.	-1,132.622
	Charges et produits en attente de régul.	0.000
	Budget des charges à payer ex. en cours	18,926.229
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2008</u>	<u>24,413.607</u>
	Jetons de présence 2008	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,476.737
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	233.851
	Ajustement sur Charges budgétisées Antérieures	1,579.419

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>19,756.347</u>
	Rémunération du Gestionnaire	2,963.460
	Rémunération du Dépositaire	2,195.156
	Rémunération du Distributeur	14,597.731
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>27,004.770</u>
	Redevance CMF	2,195.156
	Services bancaires et assimilés	395.704
	Charges diverses	0.003
	Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
	Abonnement des charges budgétisées	24,413.607

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**HANNIBAL LEASE**

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Mustapha MEDHIOUB(FINOR) et M Mehdi SELLAMI (CMR AUDIT).

BILAN ARRETE LE 31 décembre 2008

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre <u>2 008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
Liquidités et équivalents de liquidités	5	1 814 310	3 360 003
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	108 358 599	86 886 832
Portefeuille titres commercial	7	261 181	154 664
Portefeuille d'investissement	8	81 112	80 000
Valeurs Immobilisées	9	1 886 715	1 577 065
Autres actifs	10	4 665 088	3 109 469
TOTAL DES ACTIFS		117 067 005	95 168 033
PASSIFS	Notes	31 Décembre <u>2 008</u>	31 Décembre <u>2007</u> (*)
Concours bancaires	11	397 973	1 721 074
Dettes envers la clientèle	12	581 335	423 498
Emprunts et dettes rattachées	13	82 669 040	74 906 044
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 986 191	7 661 773
Autres passifs	15	613 698	438 045
TOTAL DES PASSIFS		95 248 237	85 150 434
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	10 000 000
Réserves légales		880	-
Primes d'émission		1 000 000	-
Résultats reportés		16 719	(592 720)
Résultat de la période		801 169	610 319
Total des capitaux propres	16	21 818 768	10 017 599
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		117 067 005	95 168 033

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2 008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2007</u> (*)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	17	11 004 944	8 330 039
Intérêts et charges assimilées	18	(6 436 536)	(4 965 755)
Produits des placements	19	29 499	23 841
Produit net		4 597 907	3 388 125
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	986 721	748 183
Dotations aux amortissements	21	177 681	127 823
Autres charges d'exploitation	22	1 109 705	929 294
Total des charges d'exploitation		2 274 106	1 805 300
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS			
		2 323 801	1 582 825
Dotations nettes aux provisions	23	1 268 237	919 589
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		1 055 564	663 236
Autres gains ordinaires	24	9 303	777
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		1 064 867	664 013
Impôts sur les bénéfices	25	(263 698)	(53 694)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			
		801 169	610 319

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2 008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2007</u> (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	74 670 438	56 623 239
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	27	(83 980 116)	(69 817 787)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 246 210)	(1 520 519)
Intérêts payés	29	(5 894 608)	(5 042 239)
Impôts et taxes payés	30	(249 150)	(190 418)
Autres flux liés à l'exploitation	34	(139 809)	13 169
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(17 839 455)	(19 934 555)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(483 250)	(1 158 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	22 993	846
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(1 112)	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<hr/>	<hr/>
		(461 369)	(1 157 325)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16	11 000 000	2 000 000
Encaissements provenant des emprunts	13	166 000 000	95 000 000
Remboursements d'emprunts	13	(158 921 768)	(74 401 067)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<hr/>	<hr/>
		18 078 232	22 598 933
		<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie		(222 592)	1 507 053
Trésorerie au début de l'exercice		1 638 929	131 876
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 416 337	1 638 929

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	Décembre 2008	Décembre 2007 (*)		Décembre 2008	Décembre 2007 (*)		Décembre 2008	Décembre 2007 (*)			
Intérêts de leasing	10 535 292	8 047 816	Intérêts et charges assimilés	6 436 535	4 965 755						
Intérêts de retard	133 164	132 561									
Variation des produits réservés	65 839	12 865									
Produits accessoires	250 649	136 797									
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>11 004 944</u>	<u>8 330 039</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>6 436 535</u>	<u>4 965 755</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>4 568 409</u>	<u>3 364 284</u>			
Marge commerciale (PNB)	4 568 409	3 364 284	Autres charges d'exploitation	1 109 705	929 294						
Produits des placements	29 499	23 841	Charges de personnel	986 721	748 183						
<u>Sous total</u>	<u>4 597 908</u>	<u>3 388 125</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 096 426</u>	<u>1 677 477</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>2 501 482</u>	<u>1 710 648</u>			
Excédent brut d'exploitation	2 501 482	1 710 648	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 77 681	127 823						
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :								
- Suite au recouvrement des créances	305 861	256 262	- Pour dépréciation des créances	1 574 098	1 175 851						
Autres gains ordinaires	9 303	777	Autres pertes ordinaires	-	-						
			Impôts sur les bénéfices	263 698	53 694						
<u>Sous total</u>	<u>2 816 646</u>	<u>1 967 687</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 015 477</u>	<u>1 357 368</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>801 169</u>	<u>610 319</u>			
						<u>Résultat net</u>	<u>801 169</u>	<u>610 319</u>			

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 01 novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 168.750, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de D : 5.000.000 à D : 4.831.250, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de D : 10.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de D : 10.000.000 à D : 20.000.000 et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de D : 11, correspondant à la valeur nominale de D : 10 majoré d'une prime d'émission de D : 1 par action.

Cette augmentation a été réalisée au mois de décembre 2008.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscale**1-2-1 Impôt sur les sociétés :**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De part son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,

- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de Hannibal Lease, arrêtés au 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeuble	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Changement de méthodes de présentation

4-1. Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où Hannibal Lease, et de part son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, pour les besoins de la comparaison.

4-2. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants.

- ✓ Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.
Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.
- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.
Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing.
- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.
Au 31 Décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus

A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma.

4-3. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, le changement de présentation suivant :

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant aux indemnités de résiliation, figuraient parmi les autres gains ordinaires
Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Intérêts et produits assimilés de leasing ». A des fins comparatives, les états de résultat arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités en pro-forma.

4-4. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1er janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

Les états de flux de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités en pro-forma pour les besoins de comparaison.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Banques	1 812 559	3 358 594
- Caisses	1 751	1 409
<u>Total</u>	<u>1 814 310</u>	<u>3 360 003</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
Créances sur contrats mis en force	113 875 147	90 995 576
Encours financiers	108 617 915	85 969 657
Impayés	5 749 465	5 348 070
Intérêts échus différés	(608 626)	(485 989)
Valeurs à l'encaissement	116 393	263 838
Créances sur contrats en instance de mise en force	74 329	279 734
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>113 949 476</u>	<u>91 275 310</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(1 594 841)	(1 283 741)
Provisions pour dépréciation des impayés	(3 331 449)	(2 374 311)
Produits réservés	(664 587)	(730 426)
Total net	<u>108 358 599</u>	<u>86 886 832</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2007	<u>86 149 391</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	76 347 204

- Relocations	2 725 371
- Consolidations	2 621

Retraits de la période

- Cessions à la valeur résiduelle	(1 432)
- Cessions anticipées	(2 897 492)
- Relocations	(2 750 450)
- Remboursement du capital	(50 882 969)

<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>108 692 244</u>
---	---------------------------

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>
- Créances à plus d'un an	67 922 251
- Créances à moins d'un an	53 012 554
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>120 934 805</u>
- Revenus non acquis à plus d'un an	7 104 301
- Revenus non acquis à moins d'un an	9 070 629
Total des produits financiers non acquis	<u>16 174 930</u>
- Valeurs résiduelles	176 861
- Contrats suspendus	3 681 179
- Contrats encours	74 329
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	<u>108 692 244</u>

6.1.1 Analyse par secteur

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
Batiment et travaux publics	15 552 021	10 708 060
Industrie	18 590 253	17 160 717
Tourisme	11 989 909	9 454 747
Commerce et services	53 621 090	42 477 793
Agriculture	8 938 971	6 348 074
	<u>108 692 244</u>	<u>86 149 391</u>

6.1.2 Analyse par type du matériel

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
Equipements	13 104 057	9 653 899
Matériel roulant	71 110 454	50 372 910
Matériel spécifique	11 133 988	11 551 587
<u>Sous Total</u>	<u>108 692 244</u>	<u>86 149 391</u>

6.2 Impayés

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	2 230 129	2 177 499
Inférieur à 1 mois	843 390	764 723
Entre 1 et 3 mois	458 562	640 284
Entre 3 et 6 mois	152 424	246 540
Entre 6 mois et 1 année	234 835	176 325
Supérieur à 1 année	301 996	55 564
Note de débit et Intérêts de retard	238 922	294 062
<u>Clients litigieux (2)</u>	3 519 336	3 170 571
	<u>5 749 465</u>	<u>5 348 070</u>

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

31 DECEMBRE 2008

NOTE 6.3 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financier	96 650 060	7 082 438	572 606	364 842	3 947 969	108 617 915
Contrats en instance de mise en force	74 330	0	0	0	0	74 330
Impayés	412 738	798 426	170 931	150 647	4 216 723	5 749 465
CREANCES LEASING	97 137 128	7 880 865	743 537	515 489	8 164 692	114 441 710
Avances reçues *	(467 422)	0	(1 361)	0	(112 553)	(581 336)
TOTAL BILAN	96 669 706	7 880 865	742 176	515 489	8 052 139	113 860 375
ENGAGEMENTS HORS BILAN	412 734	89 894	0	0	0	502 628
TOTAL ENGAGEMENTS	97 082 440	7 970 758	742 176	515 489	8 052 139	114 363 003
Produits réservés	-	-	(23 888)	(18 214)	(622 485)	(664 587)
Provisions sur encours financier	-	-	(5 686)	(46 880)	(1 589 148)	(1 594 834)
Provisions sur impayés	-	-	(33 026)	(46 880)	(3 251 550)	(3 331 455)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(62 601)	(65 094)	(5 463 182)	(5 590 877)
ENGAGEMENTS NETS	97 082 440	7 970 758	679 575	450 395	2 588 957	108 772 126
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)	0,65%					7,04%
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) en 2007	8,14%					
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) en 2007	9,28%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	8,43%	12,63%	60,05%	67,85%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés en 2007	51,16%					

* Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Actions cotées	249 413	150 415
- Titres SICAV	11 768	4 249
<u>Total</u>	<u>261 181</u>	<u>154 664</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Titres de participation	81 112	80 000
<u>Total</u>	<u>81 112</u>	<u>80 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
Solde au 31 Décembre 2007	80 000
<u>Additions de la période</u>	
- Fonds commun de placement MAC Croissance	1 112
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	<u>81 112</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Croissance	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	103	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	500	100	50 000	2 005
<u>Total</u>			<u>81 112</u>	

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

NOTE 9 : Valeurs immobilisées

TABIEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

Designation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur Comptable Nette		
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période	
Logiciels		92 718						78 799	8 665				87 464	5 254
Total des immobilisations incorporelles		92 718	-	-	-	-	92 718	78 799	8 665	-	-	-	87 464	5 254
Terrain	-	237 391	119 890				357 281	-						357 281
Construction	5,0%	931 190	18 178				949 368	18 797	46 629				65 426	883 942
Matériel de transport	20,0%	250 726	40 152		33 304	365	257 209	115 810	50 980	23 559	365	142 866	114 343	
Equipements de bureau	10,0%	217 575	84 796			2 499	299 872	63 918	27 383		1 791	89 510	210 362	
Matériel informatique	37,5%	126 711	21 519			22 133	126 097	77 339	12 803		22 133	68 009	58 088	
Installations générales	10,0%	73 466	105 747			2 241	176 972	13 550	10 591		1 568	22 573	154 399	
Autres matériels	10,0%	26 832	5 548	1 080		5 165	26 135	11 331	2 811		2 553	11 589	14 546	
Immobilisation en cours			120 735	32 235			88 500						88 500	
Total des immobilisations corporelles		1 863 891	516 565	33 315	33 304	32 403	2 281 434	300 745	151 197	23 559	28 410	399 973	1 881 461	
TOTALUX		1 956 609	516 565	33 315	33 304	32 403	2 374 152	379 544	159 862	23 559	28 410	487 437	1 886 715	

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
	<hr/>	<hr/>
- Charges reportées	282 189	154 183
- Dépôts et cautionnements versés	18 470	18 470
- Fournisseurs, avances et acomptes	13 887	6 180
- Prêts au personnel	478 897	413 190
- Personnel, avances et acomptes	1 300	1 220
- Etat, crédit de TVA	3 775 551	2 488 549
- Produits à recevoir des tiers	4 611	11 057
- Compte d'attente	250	250
- Débiteurs divers	21 836	166
- Charges constatées d'avances	68 097	16 204
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	4 665 088	3 109 469
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	-	42 400	42 400	-	589	589	41 811
Charges à répartir	33%	132 656	5 000	137 656	116 636	17 229	133 865	3 791
Frais démission des obligations	(a)	496 460	202 626	699 086	358 297	104 202	462 499	236 587
TOTAUX		629 116	250 026	879 142	474 933	122 020	596 953	282 189

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais démission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais démission des obligations, s'élevant à D: 40 072 figure parmi les charges financières.

NOTE 11 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Banques, découverts	397 973	1 721 074
<u>Total</u>	<u>397 973</u>	<u>1 721 074</u>

NOTE 12 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit:

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	581 335	423 498
<u>Total</u>	<u>581 335</u>	<u>423 498</u>

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et les dettes rattachées se détaillent ainsi:

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Banques locales	32 915 201	28 107 539
- Banques étrangères	7 374 726	7 159 500
- Emprunts obligataires	10 441 891	-
- Billets de trésorerie	19 343 134	26 523 594
- Certificats de leasing	12 594 088	13 115 411
<u>Total</u>	<u>82 669 040</u>	<u>74 906 044</u>

Le tableau des emprunts et les dettes rattachées se présentent comme suit :

NOTE 13 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING									
<u>Certificats de Leasing</u>									
Certificats de Leasing BEST BANK	13 000 000	TMM + 2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 500 000	53 000 000	12 500 000	-	12 500 000
<u>Dettes rattachées</u>				115 411			94 088		94 088
<u>Sous-total</u>				13 115 411	52 500 000	53 000 000	12 594 088	-	12 594 088
<u>Billets de trésorerie</u>									
Billets de Trésorerie à court terme	19 500 000			27 000 000	89 500 000	97 000 000	19 500 000	-	19 500 000
<u>Charges constatées d'avance</u>				(476 406)			(156 866)		(156 866)
<u>Sous-total</u>				26 523 594	89 500 000	97 000 000	19 343 134	-	19 343 134
Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie				39 639 005	142 000 000	150 000 000	31 937 222	-	31 937 222
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
HL 2008	10 000 000			-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<u>Dettes rattachées</u>				-			441 891		441 891
Total des emprunts obligataires				-	10 000 000	-	10 441 891	8 000 000	2 441 891
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
S.T.B (2002)	5 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2002 - 2009)	1 538 466	769 237	769 237	769 237	-	769 237
ATTIJARI BANK (2004)	1 000 000	TMM + 2,5%	Trimestriellement (2004 - 2009)	300 000	200 000	200 000	100 000	-	100 000
S.T.B (2004)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2009)	600 000	300 000	300 000	300 000	-	300 000
A.T.B	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2009)	736 841	421 053	421 053	315 788	(0)	315 788
AMEN BANK (2005)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2010)	1 090 208	677 100	677 100	677 100	233 684	443 416
B.A.T (2005)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2006 - 2010)	1 281 836	398 526	398 526	883 310	456 572	426 738
S.T.B (2006)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2011)	1 200 000	300 000	300 000	900 000	600 000	300 000
B.I.A.T (2006)	3 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2007 - 2011)	2 460 316	593 971	593 971	1 866 345	1 228 515	637 830
AMEN BANK (2006)	3 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2006 - 2011)	2 250 000	600 000	600 000	1 650 000	1 050 000	600 000
B.H (2006)	3 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2006 - 2011)	2 210 357	575 814	575 814	1 634 543	1 016 077	618 466
A.T.B (2007)	1 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2011)	842 105	210 526	210 526	631 579	421 053	210 526
B.T.E (2007)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2012)	1 800 000	400 000	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
B.H (2007)	3 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 747 687	533 679	533 679	2 214 008	1 639 107	574 901
B.I.A.T (2007)	2 500 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 282 456	446 725	446 725	1 835 731	1 355 961	479 770
ATTIJARI BANK (2007)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2012)	1 391 652	486 178	486 178	905 474	382 633	522 841
AMEN BANK (2007)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 000 000	339 126	339 126	1 660 874	1 289 547	371 327
S.T.B (2007)	3 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2012)	3 000 000	2 500 000	2 500 000	1 750 000	1 800 000	600 000
B.T.E (2008)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2012)	-	7 000 000	613 173	6 386 827	5 134 792	1 252 035
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2013)	-	3 000 000	137 327	2 862 673	2 301 157	561 516
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2013)	-	2 000 000	333 333	1 666 667	1 000 000	666 667
ATTIJARI BANK (2008)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2011)	160 388	2 000 000	105 045	1 895 343	1 000 000	895 343
<u>Dettes rattachées</u>									
<u>Charges constatées d'avance</u>									
<u>Sous-total</u>				27 892 312	14 000 000	8 921 768	32 915 201	22 159 096	10 756 105
BANQUES ETRANGERES									
Emprunt obligataire rétrocedé	7 159 500	8,25%		7 159 500	-	-	7 159 500	7 159 500	-
<u>Dettes rattachées</u>				215 226			215 226		215 226
<u>Sous-total</u>				7 159 500	-	-	7 374 726	7 159 500	215 226
Total général				74 690 817	166 000 000	138 921 768	82 669 040	37 318 596	45 350 444

(a) L'Etat Tunisien a consenti le 30 Avril 2003 à la société un financement subsidiaire sur le marché monétaire international. Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de EURO : 5.000.000, au taux fixe de 8,25% l'an.

NOTE 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	6 007	26 129
<u>Sous total</u>	<u>6 007</u>	<u>26 129</u>
<i>Fournisseurs de Leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de Leasing	650 130	2 302 343
- Effets à payer	10 317 270	5 333 301
- Factures non parvenues	12 784	-
<u>Sous total</u>	<u>10 980 184</u>	<u>7 635 644</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>10 986 191</u>	<u>7 661 773</u>

NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	13 187	9 474
- Etat, retenues sur salaires	22 048	20 355
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	154 726	95 197
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 382	47 795
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	700
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 23)	210 888	22 248
- Etat, autres impôts et taxes à payer	5 538	8 629
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	396	284
- CNSS	44 467	44 895
- CAVIS	6 402	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	2 251	1 570
- Crédoeurs divers	1 461	1 676
- Diverses Charges à payer	148 952	185 222
<u>Total</u>	<u>613 698</u>	<u>438 045</u>

NOTE 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Capital social	(A)	20 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	880	-
- Prime d'émission	(A)	1 000 000	-

- Résultats reportés		16 719	(592 720)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>21 017 599</u>	<u>9 407 280</u>
Résultat de la période (1)		801 169	610 319
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>21 818 768</u>	<u>10 017 599</u>
Nombre d'actions (2)		2 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,401	0,610
Résultat dilué par action	(C)	0,801	0,610

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de D : 10.000.000 à D : 20.000.000 et ce par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de : 11, correspondant à la valeur nominale de D : 10, majoré d'une prime d'émission de D : 1 par action
Ainsi le capital social s'élève au 31 Décembre 2008, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de DT:10 libérées en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous:

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital appelé et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
- Investment Trust Tunisia	6 106 030	30,53%
- La Financière Tunisienne (S.A)	5 131 250	25,66%
- United Golf Bank	3 200 000	16,00%
- Al Mal Investement Compagny	2 000 000	10,00%
- Tunisian International Bank	800 000	4,00%
- YKH Holding	483 750	2,42%
- CIF- SICAF SA	375 000	1,88%
- B.I.A.T	312 500	1,56%
- Gabès Invest SICAR	300 000	1,50%
- Sadok Hamdi	200 000	1,00%
- La Générale de distribution (S.A.R.L)	125 000	0,63%
- SOTUFEM SARL	125 000	0,63%
- STIET - S.A	125 000	0,63%
- Autres	716 470	3,58%
Total	<u>20 000 000</u>	<u>100%</u>

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution

(C) Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le nombre d'actions en circulation avant l'augmentation du capital, réalisé en décembre 2008

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

HANNBAL LEASE
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

	Capital libéré	Réserve légale	Prime démission	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2006</u>	8 000 000	-	-	(913 891)	321 172	7 407 281
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 juin 2007				321 172	(321 172)	-
Libération du capital	2 000 000				610 319	2 000 000
Résultat de l'exercice 2007					610 319	610 319
<u>Solde au 31 Décembre 2007</u>	10 000 000	-	-	(592 720)	610 319	10 017 599
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 juin 2008		880		609 439	(610 319)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 24 juin 2008	10 000 000		1 000 000			
Résultat de l'exercice 2008					801 169	801 169
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	20 000 000	880	1 000 000	16 719	801 169	21 818 768

NOTE 17 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

		<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Intérêts de leasing	(A)	10 555 292	8 047 816
- Intérêts de retard		133 164	132 561
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing		72 654	55 986
- Autres		177 995	80 811
Total		<u>10 939 105</u>	<u>8 317 174</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		117 462	130 159
Intérêts de retard antérieurs		79 904	25 738
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(114 075)	(128 391)
Intérêts de retard		(17 452)	(14 641)
Variation des produits réservés		<u>65 839</u>	<u>12 865</u>
Total des intérêts et des produits de leasing		<u><u>11 004 944</u></u>	<u><u>8 330 039</u></u>
- Encours financiers			
. Au début de la période		82 549 832	59 895 823
. A la fin de la période		104 936 736	82 549 832
. Moyenne	(B)	93 743 284	71 222 828
- Taux moyen	(A) / (B)	11,26%	11,30%

NOTE 18 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Intérêts des emprunts obligataires		468 962	-
- Intérêts des crédits des banques locales		2 180 340	1 627 241
- Intérêts des crédits des banques étrangères		590 658	590 659
- Intérêts des autres opérations de financement		2 862 755	2 345 770
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		104 202	59 139
Total des charges financières des emprunts	(A)	<u>6 206 917</u>	<u>4 622 809</u>

- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	228 280	311 551
- Autres charges financières	1 339	31 395
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>229 619</u>	<u>342 946</u>
<u>Total général</u>	<u>6 436 536</u>	<u>4 965 755</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	74 891 424	53 912 492
. A la fin de l'exercice	81 969 656	74 891 424
. Moyenne ajustée (B)	83 430 540	64 401 958
- Taux moyen (A) / (B)	7,44%	7,18%

NOTE 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Dividendes	11 495	4 335
- Plus values sur cession des actions	65	-
- Revenus des comptes créditeurs	17 939	19 506
<u>Total</u>	<u>29 499</u>	<u>23 841</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Salaires et complément de salaires	787 350	595 638
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	131 913	100 975
- Autres charges sociales	67 458	51 570
<u>Total</u>	<u>986 721</u>	<u>748 183</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	8 665	7 482
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	151 197	101 668
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	589	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	17 229	18 673

Total177 680127 823**NOTE 22 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Achat de matières et fournitures	117 845	92 470
<u>Total des achats</u>	<u>117 845</u>	<u>92 470</u>
- Locations	91 769	91 792
- Entretien et réparations	14 410	11 730
- Primes d'assurances	8 794	7 512
- Etudes, recherches et services extérieurs	4 402	3 320
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>119 375</u>	<u>114 354</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	175 444	182 211
- Publicités, publications, relations publiques	218 554	179 209
- Déplacements, missions et réceptions	84 433	65 196
- Frais postaux et de télécommunications	90 830	61 974
- Services bancaires et assimilés	67 932	41 030
- Autres	60 161	39 733
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>697 354</u>	<u>569 353</u>
- Autres charges ordinaires	4 018	1 767
<u>Total des charges diverses</u>	<u>4 018</u>	<u>1 767</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	23 253	17 377
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	43 421	31 138
- Pénalités	50	238
- Autres impôts et taxes	4 389	2 597
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>171 113</u>	<u>151 350</u>
<u>Total général</u>	<u>1 109 705</u>	<u>929 294</u>

NOTE 23 : Coût du risque

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 574 098	1 175 851
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(305 861)	(256 262)
<u>Total</u>	<u>1 268 237</u>	<u>919 589</u>

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 255	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	48	777
<u>Total</u>	<u><u>9 303</u></u>	<u><u>777</u></u>

NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
Résultat comptable	801 169	610 319
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	1 574 098	1 175 851
- Reprises sur provisions fiscales	305 861	179 407
- Reprises sur provisions fiscales 2005 pour affaires en cours	561 393	635 582
- Diverses charges non déductibles	50	2 909
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	305 861	256 262
- Provisions fiscales 2005 pour affaires en cours	561 393	635 582
- Provisions pour congés payés 2007/2006	-	6 009
- Dividendes	11 495	4 335
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>2 627 520</u>	<u>1 755 574</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	1 574 098	1 175 851
Provisions pour créances douteuses déductibles sur exercices antérieurs	-	553 087
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>1 053 422</u>	<u>26 636</u>
Réinvestissements exonérés		
- Société de promotion immobilière "DALIA"	300 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>753 422</u>	<u>53 694</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35% / Minimum d'impôt : 0,1% du CA TTC)	<u>263 698</u>	<u>53 694</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	43 823	28 062
- Retenues sur placements	8 987	3 384
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u><u>210 888</u></u>	<u><u>22 248</u></u>

NOTE 26 : Encaissements reçus des clients

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 4	5 348 070	4 991 720
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 4	(5 749 465)	(5 348 070)
- Clients, autres créances en début de période	+	Note 4	263 838	119 520
- Clients, autres créances en fin de période	-	Note 4	(116 393)	(263 838)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 10	(423 498)	(191 257)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	581 335	423 498
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 4	(485 989)	(337 438)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 4	608 626	485 989
- TVA collectée	+		9 900 458	7 210 576
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+	Note 4 & 15	61 438 261	46 244 378
- Autres produits d'exploitation	+	Note 15	383 813	269 358
- Consolidations	-	Note 4	(2 621)	-
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 4	25 079	26 359
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 4	1 432	196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 4	2 897 492	2 992 248
			<u>74 670 438</u>	<u>56 623 239</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 27 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+	Note 12	7 635 644	4 714 210
- Fournisseurs de leasing en fin de période	-	Note 12	(10 980 184)	(7 635 644)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+	Note 4	76 347 204	64 238 949
- TVA sur Investissements	+		10 976 752	8 498 666
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	700	2 306
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	-	(700)
			<u>83 980 116</u>	<u>69 817 787</u>

Investissements dans les contrats de leasing**NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels**

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	(1 220)	(415)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	1 300	1 220
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	-	Note 8	(6 180)	(21 519)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+	Note 8	13 887	6 180
- Dépôts & cautionnements en début de période	-	Note 8	(18 470)	(18 300)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+	Note 8	18 470	18 470
- charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 10	(16204)	(30 160)

- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 10	68 097	16 204
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	26 129	34 005
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(6 007)	(26 129)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	9 474	5 029
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(13 187)	(9 474)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	20 355	13 562
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(22 048)	(20 355)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	95 197	11 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(154 726)	(95 197)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	44 895	27 113
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(44 467)	(44 895)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	-	4 009
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(6 402)	-
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+	Note 13	1 570	830
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	-	Note 13	(2 251)	(1 570)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	185 222	70 115
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(148 952)	(185 222)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+		125 000	160 000
- Remboursement sur prêts au personnel	-		(59 293)	(78 247)
- TVA, payée sur biens et services	+		210 708	157 409
- Charges de personnel	+	Note 18	986 721	748 183
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	1 109 705	929 294
- Impôts et taxes	-	Note 19	(171 113)	(151 350)
			2 246 210	1 520 519

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

NOTE 29 : Intérêts payés

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	202 626	94 000
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(476 406)	(341 765)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	156 866	476 406
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	47 795	1 410
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(3 382)	(47 795)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	-	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(441 891)	-
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	160 388	149 250
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(105 045)	(160 388)
- Intérêts courus sur emprunt rétrocedé début de période	+	Note 11	215 226	215 226
- Intérêts courus sur emprunt rétrocedé fin de période	-	Note 11	(215 226)	(215 226)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	115 411	79 916
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(94 088)	(115 411)

- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	6 436 535	4 965 755
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(104 201)	(59 139)
			<u>5 894 608</u>	<u>5 042 239</u>
			<u>5 894 608</u>	<u>5 042 239</u>

Intérêts payés5 894 6085 042 239**NOTE 30 : Impôts payés**

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	22 248	13 329
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(210 888)	(22 248)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	8 629	3 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(5 538)	(8 629)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	284	150
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(396)	(284)
- Impôts et taxes	+	Note 19	171 113	151 350
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	263 698	53 694
			<u>249 150</u>	<u>190 418</u>
			<u>249 150</u>	<u>190 418</u>

Impôts payés249 150190 418**NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 7	-	10 490
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 7	483 250	1 147 681
			<u>483 250</u>	<u>1 158 171</u>
			<u>483 250</u>	<u>1 158 171</u>

Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations corporelles et incorporelles483 2501 158 171**NOTE 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	9 745	846
- Mise en rebut des immobilisations	+	Note 7	3 993	-

- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	9 255	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>22 993</u>	<u>846</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	1 112	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>1 112</u>	<u>-</u>

NOTE 34 : Autres flux de trésorerie

			<u>31 Décembre 2008</u>	<u>31 Décembre 2007</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	11 057	2 056
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(4 611)	(11 057)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	166	846
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(21 836)	(166)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 8	250	325
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 8	(250)	(250)
- Placements en début de période	+	Note 5	154 664	150 415
- Placements en fin de période	-	Note 5	(261 181)	(154 664)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(1 676)	(630)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	1 461	1 676
- Frais d'augmentation du capital		Note 8	(42 400)	-
- Charges à répartir		Note 8	(5 000)	-
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	11 560	4 335
- Produits des comptes créditeurs	+	Note 17	17 939	19 506
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	48	777
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>(139 809)</u>	<u>13 169</u>

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Note 35 : Ratio de solvabilité

Les fonds propres nets de la société Hannibal Lease dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	100 021 873		95 566 831
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	13 676 542		6 680 879
Valeurs immobilisées	1 886 715	100%	1 886 715
Portefeuille titres	342 293	100%	342 293
Autres actifs (Autres que les créances sur l'Etat)	607 348	100%	607 348
Banques, caisses	1 814 310	20%	362 862
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	118 349 081		105 446 927

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	20 000 000
Réserves	+	1 000 880
Résultats reportés	+	16 719
Résultat de l'exercice	+	801 169
Distribution prévue	-	(500 000)
Charges reportées	-	(282 189)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	21 036 579
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	0
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	21 036 579
FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS		19,95%

31 DECEMBRE 2008

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

Note 36: ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	96 650 060	7 082 438	572 606	364 842	3 947 969
Contrats en cours de MEF	74 330	0	0	0	0
Impayés	412 738	798 426	170 931	150 647	4 216 723
Avances reçues	(467 422)	0	(1 361)	0	(112 553)
ENCOURS GLOBAL	96 669 706	7 880 865	742 176	515 489	8 052 139
Produits réservés	0	0	23 888	18 214	622 485
TOTAL BILAN	96 669 706	7 880 865	718 287	497 275	7 429 655
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	412 734	89 894	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	412 734	89 894	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	97 082 440	7 970 758	718 287	497 275	7 429 655
Garanties non imputables sur risques encourus	129 424 683	9 540 655	837 815	565 832	2 976 865
Provisions sur encours financier	0	0	5 686	0	1 589 148
Provisions sur impayés	0	0	33 026	46 880	3 251 550
TOTAL DE LA COUVERTURE	129 424 683	9 540 655	876 528	612 711	7 817 563
Leasing immobilier (Décote 50%)	5 599 428	671 386	976	21 589	387 500
Risques encourus négatifs	137 023	0	0	0	19 439
RISQUES ENCOURUES	91 620 036	7 299 373	678 599	428 806	2 220 896

HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Les Berges du Lac

31 DECEMBRE 2008

Note 36-1: ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	85 505 123	5 824 049	571 606	329 240	95 274 170
Contrats en cours de MEF	74 330	0	0	0	74 330
Impayés	355 231	714 044	166 926	139 705	5 313 735
Avances reçues	(463 833)	0	(1 361)	0	(577 746)
ENCOURS GLOBAL	85 470 851	6 538 093	737 171	468 945	100 084 490
Produits réservés	0	0	20 835	14 849	565 245
TOTAL BILAN	85 470 851	6 538 093	716 336	454 096	99 519 245
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	412 734	89 894	0	0	502 628
TOTAL HORS BILAN	412 734	89 894	0	0	502 628
TOTAL ENGAGEMENTS	85 883 585	6 627 987	716 336	454 096	100 021 873
Garanties non imputables sur risques encourus	113 779 225	7 933 163	719 748	512 537	125 146 535
Provisions sur encours financier	0	0	5 686	0	1 445 294
Provisions sur impayés	0	0	33 026	46 880	3 166 210
TOTAL DE LA COUVERTURE	113 779 225	7 933 163	758 460	559 416	129 758 040
Risques encourus négatifs	137 023	0	0	0	156 462
RISQUES ENCOURUES	86 020 609	6 627 987	677 624	407 216	95 566 831

D

Note 36-2 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	
Encours financier	11 144 937	1 258 389	1 000	35 602	903 817
Contrats en cours de MEF Impayés	0	0	0	0	0
Avances reçues	57 507 (3 589)	84 382 0	4 005 0	10 942 0	278 894 (1)
ENCOURS GLOBAL	11 198 855	1 342 771	5 005	46 544	1 182 710
Produits réservés	0	0	3 054	3 365	92 924
TOTAL BILAN	11 198 855	1 342 771	1 951	43 179	1 089 786
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	0	0	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	0	0	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	11 198 855	1 342 771	1 951	43 179	1 089 786
Garanties non imputables sur risques encourus	15 645 458	1 607 493	118 067	53 295	775 002
Provisions sur encours financier	0	0	0	0	149 540
Provisions sur impayés	0	0	0	0	165 245
TOTAL DE LA COUVERTURE	15 645 458	1 607 493	118 067	53 295	1 089 787
Leasing immobilier (Décote 50%)	5 599 428	671 386	976	21 589	387 500
Risques encourus négatifs	0	0	0	0	0
RISQUES ENCOURUES	5 599 428	671 386	976	21 589	387 500
TOTAL	13 343 745	13 343 745	13 343 745	13 343 745	13 343 745
	0	0	0	0	0
	435 730	435 730	435 730	435 730	435 730
	(3 590)	(3 590)	(3 590)	(3 590)	(3 590)
	13 775 885	13 775 885	13 775 885	13 775 885	13 775 885
	99 343	99 343	99 343	99 343	99 343
	13 676 542	13 676 542	13 676 542	13 676 542	13 676 542
	0	0	0	0	0
	18 199 315	18 199 315	18 199 315	18 199 315	18 199 315
	149 540	149 540	149 540	149 540	149 540
	165 245	165 245	165 245	165 245	165 245
	18 514 100	18 514 100	18 514 100	18 514 100	18 514 100
	6 680 879	6 680 879	6 680 879	6 680 879	6 680 879
	0	0	0	0	0
	6 680 879	6 680 879	6 680 879	6 680 879	6 680 879

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **HANNIBAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 117.067.005 et un bénéfice net de D : 801.169, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **HANNIBAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de la société **HANNIBAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation post-conclusion :

6- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société

comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007, ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration, réunie le 17 mars 2009, a autorisé à postériori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par un administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI